

Communiqué final de la Retraite Gouvernementale sur l'évaluation des politiques et des institutions nationales

Gitega, le 1^{er} octobre 2013

1. Du 30 septembre au 01 octobre 2013, le Gouvernement du Burundi a organisé, en collaboration avec la Banque Mondiale, une Retraite Gouvernementale sur l'Evaluation des Politiques et des Institutions Nationales (CPIA).
2. Organisée à l'intention des Hauts Responsables, cette retraite visait le renforcement des capacités des responsables en matière de gestion politique et des institutions nationales afin qu'ils puissent contribuer à l'amélioration de toutes les composantes CPIA.
3. Pour atteindre ces objectifs, la retraite a réuni plus de 120 participants représentant les différentes parties prenantes dont les honorables Représentants du peuple, les membres du Gouvernement, les Représentants des organisations internationales ainsi que les Représentants de la société civile et du secteur privé.
4. Les participants ont eu l'opportunité de suivre des exposés des Membres du Gouvernement et des experts de la Banque Mondiale portant notamment sur les expériences des pays ; l'évolution des scores CPIA du Burundi et son classement dans la sous-région ; la transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public ; l'état des lieux du droit de propriété et gouvernance fondée sur les règles, la gestion économique (politique monétaire et de change, politique budgétaire, politique et gestion de la dette) ainsi que l'état des lieux de la qualité de l'administration publique, protection sociale et main d'œuvre et valorisation des ressources humaines.
5. De riches échanges et débats en plénière ont permis aux participants d'émettre les recommandations ci-après :

A l'endroit du Gouvernement

- Mettre en place un comité technique chargé du pilotage du programme d'actions CPIA ;
- Préparer un programme d'actions détaillé, avec un calendrier précis de mise en œuvre, visant à améliorer la notation CPIA ;

- Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des textes d'application du cadre légal existant;
- Penser à initier une approche d'auto-évaluation ;
- Traiter avec diligence les dossiers judiciaires en rapport avec la corruption ;
- Mettre en place des mécanismes appropriés pour amener les mandataires politiques à faire la déclaration des biens à l'entrée et à la sortie de leurs fonctions ;
- Elaborer une loi sur l'action récursoire ;
- Organiser des séances d'informations à l'endroit de toutes les parties prenantes ;
- Initier un mécanisme de coordination des partenaires au développement ;
- Renforcer le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale;
- Renforcer les autres organes de contrôle externe des finances publiques, dont la Cour des Comptes (contrôle juridictionnel) et l'ARMP (audit des marchés publics) ;
- Etudier les possibilités d'importation d'autres cultures de rente porteuses pour multiplier les sources de revenus des agriculteurs ;
- S'inspirer de l'expérience des pays qui sont dans les mêmes conditions que le Burundi;
- Publier les rapports des institutions chargées de la lutte contre la corruption ;
- Accélérer la mise en application de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption
- Elaborer une Loi sur le Régime des incompatibilités ;
- Améliorer le système de communication et de sensibilisation pour que toutes les parties prenantes aient la même compréhension ;
- Mettre en place un cadre réglementaire solide et transparent du secteur minier pouvant permettre au Burundi d'éviter la malédiction des ressources naturelles ;
- Instaurer la Politique de déclaration des biens et leur origine par des privés;
- Doubler d'efforts dans les réformes pour que Burundi ait un meilleur score;
- Se fixer des échéances pour appliquer les décisions prises ;
- Accélérer le processus d'élaboration d'un Décret de mise en place de l'Office National de la Population ;

- Eviter la fragmentation dans la protection sociale : les plus nantis doivent protéger les moins nantis ;
- Généraliser la politique de financement basé sur les performances ;
- Augmenter le financement de la Carte d'Assistance Médicale ;
- Accélérer la mise en œuvre de la politique d'harmonisation des salaires ;
- Mettre en application les recommandations qui sortiront des états généraux sur l'emploi qui se déroulent à Ngozi, du 30 au 02 octobre 2013 ;
- Faire le suivi des recommandations de la retraite ;

A l'endroit de la Banque Mondiale

- Produire des éclaircissements sur les critères réels de notation ;
- Renforcer la concertation entre la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ;
- Partager avec le Gouvernement le projet de notation CPIA pour l'année 2013 et les années à venir, pour discussion et complément d'informations avant sa soumission à la validation interne de la Banque Mondiale ;
- Accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations issues de cette retraite par des appuis techniques, matériels et financiers.